Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20211025-2021137-DE
le 25/10/2021

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021137 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/10/2021

Objet : Suppression d'emploi et informations

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 25/10/2021 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2021-137-Suppression d_emplois et informations.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20211025-2021137-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/10/2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20211025-2021137-DE
le 25/10/2021

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2021-137

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, au jour du dix-huit octobre à quatorze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 7 octobre 2021.

Etaient présents : BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Etaient excusés : HÉBRARD Gilbert, POUMIROL Émilienne

OBJET : **SUPPRESSION D'EMPLOI ET INFORMATIONS**

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique réuni en date du 12 octobre 2021

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

APPROUVENT les suppressions d'emplois tels que définis ci-dessous :

A Suppression de poste :

Par délibération n° 2020-112 en date du 2 novembre 2020 du bureau du conseil d'administration il a été créé un emploi du grade de rédacteur principal de 1ère classe au sein du service rémunération du groupement potentiel humain, afin de s'assurer du transfert des compétences techniques essentielles, par anticipation du départ à la retraite de la cheffe de service.

Comme indiqué dans cette délibération, la cheffe de service ayant fait valoir ses droits à la retraite le 1er octobre 2021, il est proposé la suppression d'un emploi du grade de rédacteur principal de 1ère classe.

25 OCT. 2021

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurie
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20211025-2021137-DE
le 25/10/2021

B Informations

- Sur l'emploi de gestionnaire vacant au sein du groupement finances suite au départ par voie de mutation d'un rédacteur principal de 1ère classe, le service a recruté un adjoint administratif. L'agent recruté percevra une IFSE complémentaire.

- Sur l'emploi d'assistante de direction vacant, la candidature d'un rédacteur principal de 1ère classe a été retenue.

- Sur l'emploi de chef de projet technique SI vacant au sein du GSIC le service a retenu la candidature d'un technicien principal de 1ère classe. L'agent recruté percevra une IFSE complémentaire.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HEBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 25 OCT. 2021, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurie
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex